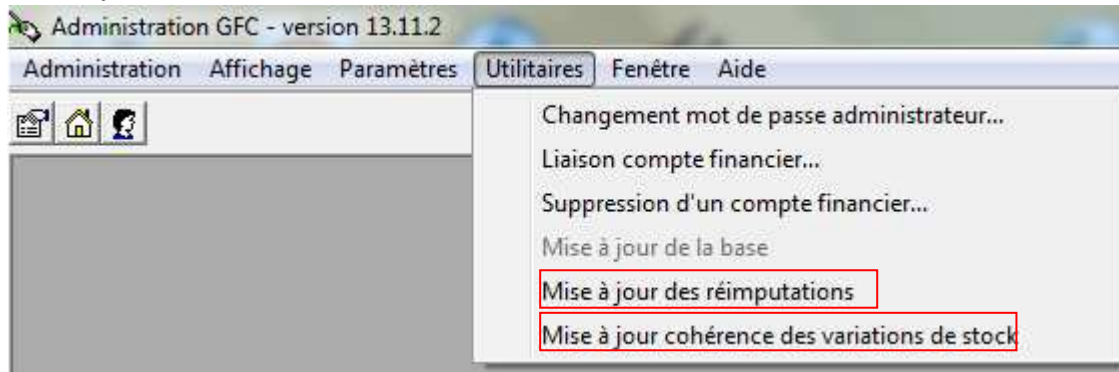


Description

Cette fiche a pour but de vous expliquer ce qui est corrigé dans COFI2013-MAJ1, quand et comment utiliser les deux fonctions de mise à jour présentes dans le module administration (ADMIN 13.11.) livré avec COFI 11.4. Vous trouverez ces deux fonctions sous les intitulés :

- "Mise à jour des réimputations",
- "Mise à jour cohérence des variations de stock"



Mise à jour des Réimputations

Vous pouvez être confronté à une discordance entre la Comptabilité Budgétaire et la Comptabilité Générale : cette discordance est due à un calcul erroné des réimputations en Comptabilité Budgétaire.

Cette anomalie n'a été toutefois constatée que pour des cas très particuliers, notamment lors de suppression d'une réimputation de réimputation.

Pour un établissement dont les Comptabilités Générale et Budgétaire sont sur la même implantation, cette anomalie peut être constatée lors de la Vérification Périodique.

Dans les autres situations, cette anomalie est signalée lors des contrôles préalables au Compte Financier.

Une façon de détecter cette anomalie est de vérifier si une différence existe en Comptabilité Budgétaire entre :

- le total « Charges nettes » ou « Recettes nettes » des situations des dépenses engagées et des recettes (Montant correct)
- et
- le montant net des éditions « Cumul des opérations de dépenses par nature » et « Cumul des opérations par compte de recette » (Montant possiblement erroné consécutif aux suppressions de réimputations).

La fonction « Mise à jour des réimputations » permet de recalculer les montants réimputés et corrige aussi bien les bases GFC (Comptabilité Budgétaire) que les Comptabilités Budgétaires déjà importées dans le module COFI.

Elle peut donc être installée :

- au niveau de GFC (Comptabilité Budgétaire) - EPLE « rattaché », Budget annexe implanté hors Budget Principal de l'établissement support - dont l'exportation des données financières vers le module COFI n'a pas été réalisée,
- au niveau de GFC des agences comptables pour correction de la Comptabilité Budgétaire de l'établissement « agence comptable » comme des Comptabilités Budgétaires déjà importées dans le module COFI.

Cette mise à jour peut être relancée autant de fois que nécessaire puisqu'il s'agit d'un re-calcule.

Cette fonction permet également de mettre à jour en Comptabilité Budgétaire le montant des listes des mandats (Dépenses- Documents-Mandats - Liste) et des ordres de recettes (Recettes-Documents-Ordres de recette-Liste).

Mise à jour du contrôle 21 - Cohérence des variations de stock

Vous pouvez être confronté à un contrôle n°21 « Cohérence des variations de stocks » bloquant au COFI. L'édition des contrôles préalables indique un déséquilibre entre les comptes de stocks (32) -opérations de l'exercice- (aucun solde mentionné) et les comptes de variations de stocks (6032) alors que les écritures concernées (classe 3) sont correctement renseignées en CGENE.

La fonction "Mise à jour cohérence des variations de stock" ajoutée dans le module « ADMIN » doit remédier à ce blocage, afin de mettre à niveau les données comptables en Comptabilité Générale.

Cette fonction n'est donc accessible que dans les bases GFC de l'agence comptable.

Dans le cas d'une première installation du COFI, il n'est pas nécessaire de lancer cette fonction, **la correction de la base GFC s'effectuera automatiquement.**

Cependant, elle peut-être relancée plusieurs fois sans aucun impact.

Contrôle bloquant au COFI – contrôle non-bloquant à l'édition

Certains établissements ont été confrontés à un contrôle bloquant au compte financier, alors que l'édition des contrôles préalables n'indiquait que des anomalies non-bloquantes ou pas d'anomalies.

Ce dysfonctionnement trouve son origine dans un contrôle bloquant qui ne devrait pas l'être pour ce COFI 2013 mais qui persiste : un solde créditeur pour les comptes 585 et 5151 est noté en anomalie mais ne doit pas être bloquant pour l'édition du compte financier.

L'installation de cette MAJ corrige cette situation bloquante.

Services spéciaux - Edition de la pièce 3 – Développement des charges –

Pour les Services Spéciaux autres que les Services des Bourses Nationales (SBN) et de Restauration et d'Hébergement (SRH) l'édition de la pièce 3 du Compte financier – Développement des charges- présentait plusieurs anomalies – lignes en double, total erroné-.